



# DOSSIER D'INSCRIPTION



Serre-Ponçon, Chorges, Hautes Alpes

Le 3 Juillet 2010

<http://serre-poncon-standuppaddle.over-blog.com>

# INFORMATIONS GENERALES ET REGLEMENT

---

- 1) Serre-Ponçon Stand UP Paddle Event se déroule sur une journée :  
Le **3 juillet 2010** à Chorges 05230, Plage de la Baie Saint Michel.
  
- 2) Principe :  
**Parcours** et **découverte** du Stand Up Paddle (SUP) en eaux intérieures
  
- 3) Programme
  - # Le matin : un parcours longue distance de 7km environ.
  - # L'après-midi : Des initiations, découvertes, promotion du SUP.
  - # Le soir : Barbecue party suivie d'une soirée concert.
  
- 4) Inscriptions au parcours  
Les **inscriptions** se font par **e-mail** à l'adresse [spsup.event@orange.fr](mailto:spsup.event@orange.fr), par **courrier** à l'adresse suivante : « **Serre-Ponçon Aloha, Montée des Escarons, 05200 Les Crots** » ou **sur place**, le jour même.  
Les droits d'inscription s'élèvent à 5 euros.
  
- 5) Documents obligatoires
  - # Autorisation parentale et certificat de natation pour les mineurs
  
- 6) Matériel
  - Parcours :
  - # Stand up paddle categories 12'6, 14 et unlimited.
  - # Combinaison et/ou gilet de sauvetage obligatoire
  - # Le port du matériel de signalisation fourni est obligatoire.
  - # Les concurrents doivent prévoir sur leur support boisson et nourriture pour un effort variant entre 1H et 2H.
  
- 7) Format du parcours :  
Longue distance, parcours de rive. Si les conditions ne permettent pas une course longue distance pour des raisons de sécurité, **l'organisateur** se réserve le **droit d'annuler la course**.

8) Points de règlements

- # Tout abandon devra être signalé à l'organisation.
- # La participation au parcours implique l'acceptation du règlement.
- # Identification par dossards numérotés fournis par l'organisation.
- # Obligation de porter assistance aux personnes en danger, de respecter l'environnement, la plage, les sites empruntés ainsi que les autres concurrents
- # Dans le cas où le responsable de la sécurité considère qu'un participant se met en danger, l'organisation se laisse tout droit de le stopper.
- # Les organisateurs ne sont pas responsables des fausses déclarations qui pourraient être mentionnées sur le bulletin d'inscription et se réservent le droit d'exclure les contrevenants, sans remboursement des droits d'inscription.
- # Age minimum : 13 ans (course)
- # Des lots seront distribués

9) Informations pratiques – départ de la course

- # La confirmation des inscriptions se fera le samedi de 9h à 10h. La présence de chaque concurrent est obligatoire.

10) Informations pratiques – organisation de votre venue

- # Parking, hébergement, restauration et autres loisirs sur place
- # Pour plus d'informations, consulter <http://serre-poncon-standuppaddle.over-blog.com>
- # Animations musicales et restauration (barbecue et boissons) organisés le soir

11) Tests de matériel et initiations :

- # Du matériel sera mis à disposition **gratuitement** de la clientèle, pour une utilisation encadrée.
- # Age minimum requis : **6 ans**.
- # Les enfants de moins de 12 ans portent un **gilet obligatoire**.

# Bulletin d'inscription

Le bulletin est à renvoyer par mail à : [spsup.event@orange.fr](mailto:spsup.event@orange.fr), ou par courrier à : « Serre-Ponçon Aloha, Montée des Escarons 05200 Les Crots » ou à remplir sur place.

## Bulletin d'inscription :

Nom : ..... Prénom : .....

Sexe : F  H  Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tel : ... / ... / ... / ... / ... / ... Mail : .....@.....

Jeunes :  Remplir l'autorisation parentale ci-dessous

## Autorisation parentale :

Je soussigné(é) : Nom : ..... Prénom : .....

Agissant en qualité de : père, mère, tuteur. (Rayer les mentions inutiles)

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tel: ... / ... / ... / ... / ... / ... Mail: .....@.....

Autorise mon enfant : Nom : ..... Prénom : .....

Sexe : F  H  Date de naissance : .....

A participer à « Serre-Ponçon Stand UP Paddle Event » le 3 juillet 2010 à Chorges et est couvert par une assurance responsabilité civile couvrant les dommages qu'il pourrait causer à autrui.

Atteste également que mon enfant ne présente pas de contre indications à la pratique du SUP.

Fait à ..... le ..... Signature du responsable :

# DECHARGE A REMPLIR LE JOUR J

---

## Acceptation des risques et renonciation / décharge :

En vue de ma participation au Serre-Ponçon Stand Up Paddle Event à Chorges, le 3 juillet 2010, je déclare que je suis un rameur expérimenté et connaissant les risques inhérents à cet événement. J'ai eu la possibilité de prendre connaissance du lieu de compétition, et assure le trouver satisfaisant et être capable d'y participer. Je suis également conscient des dangers que peut impliquer ma participation à une telle compétition et déclare prendre part à ces activités en connaissance de cause.

Par ailleurs, je déclare par la présente assumer les risques liés à toutes blessures dont je pourrais être victime au cours de l'événement, abandonner et renoncer définitivement à toute demande, réclamation, revendication, action, procès ou jugement en responsabilité à l'encontre de l'organisation Serre-Ponçon Stand Up Paddle Event, les volontaires, sponsors, ou plus généralement toute personne physique impliquée directement ou indirectement dans la gestion de l'événement, en raison de toute blessures ou décès, quelle qu'en soit la nature, dont je pourrais être la victime en participant ou en prenant part à l'événement.

## Cession de droits et engagements :

Je cède par la présente, aux organisateurs du Serre-Ponçon Stand Up Paddle Event, ainsi qu'aux sponsors de l'événement, un droit d'usage, des photographies et reproductions, des films télévisés ou cinématographiques, qui auront été réalisés de moi ou sur moi, que ce soit au cours ou en rapport avec l'événement. Je m'engage à adopter un comportement sportif, avant, pendant et après l'événement.

## Déclaration du participant :

Je déclare avoir eu la possibilité d'apprécier la teneur et prendre connaissance de toutes les règles et règlements applicables à l'événement et comprends que toute violation de ces règles, ou tout comportement non fairplay ou contraire à l'éthique, est susceptible d'entraîner ma disqualification immédiate de l'événement à la seule discrétion du directeur de course.

Je déclare comprendre la langue française, avoir lu attentivement le présent accord et pleinement compris le contenu. Je suis conscient que ce contrat constitue une décharge de responsabilité que je conclus avec le Serre-Ponçon Stand Up Paddle Event, les organisateurs, l'association Serre-Ponçon Aloha, les bénévoles, en faveur des dites personnes et pour leur bénéfice, et accepte de signer le présent contrat de mon plein gré.

Le 3 juillet 2010, à Chorges